L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI, 27 SEPTEMBRE 1889.

Théâtre St-Charles.

Le goût des spectacles est fort répandu à la Nouvelle-Orléans ; cela est incontestable. On en trouverait la preuve dans ce unique fait qu'elle est la seule ville, sur le continent américain, où une troupe lyrique, troupe le plus souvent complète et composée d'éléments très sérieux, puisse se maintenir chaque année durant une période minimum de quatre mois, car pendant une longue succession d'années chacune des campagnes de la scène française s'étendait à six mois, et ce temps-là reviendra selon toutes probabilités.

Ce goût du théâtre se manifeste d'une façon bien tranchée, spécialement à chaque renouvellement de saison. A ces reprises-là, il est vraiment très curieux de suivre le public ; d'observer la sincérité avec laquelle il se reprend à son plaisir favori.

Cette remarque nous revient forcément à l'esprit depuis dimanche dernier, date de l'ouverture de plusieurs théâtres, du St-Charles entr'autres. Spectateurs de toutes les parties de la salle y suivent l'ouvrage, quel qu'il soit, avec une telle intensité d'attention, il y prend si vif plaisir qu'on serait tenté de croire que la plupart de ceux qui composent l'assistance, voient, pour la première fois, se lever un rideau d'avant scène. Des enfants ne s'amuseraient pas plus franchement, ne le témoigneraient pas plus ouvertement.

La gaîté arrive parfois à un tel degré que le spectacle est alors, en vérité, autant en delà qu'au delà de la rampe. Les bis se multiplient, les rappels sont de tous les actes, les batteries de bravos se répètent sans cesse. Et croyez-le bien, le jeu des artistes lui-même gagne notablement à ces démonstrations ; elles les mettent en belle humeur, elles leur prêtent de l'entrain.

Visitez le St Charles en ce moment, vous reconnaîtrez que nous n'exagérons rien. Le public y est en liesse et les joyeusetés de *An American Princess*—car il y en a plus que de pathétique dans ce mélodrame—vont bon train.

Mlle Jennie Calef, la favorite du lieu, pour le moment, ne demande, du reste, qu'à aller. C'est une nature alerte, pétulante, qui ne laisse jamais languir la scène. Elle va, elle vient, elle bondit, elle lance le mot, le geste et la jambe ; elle danse, elle chante, siffle, sans jamais se ralentir et toujours prête à donner l'*encore* qu'on lui demande.

La pièce dans laquelle elle joue n'est pas bien méchante ; l'œuvre n'est pas précisément parnassienne ; n'importe la sympathique artiste la mouvemente et la salle ; pour laquelle les heures s'envolent vite, ne prend pas garde aux défectuosités de la chose.

L'engagement de Mlle Calef touche à sa fin ; la représentation de ce soir, la matinée, la soirée de demain et cette première troupe nous quittera. Cette première semaine aura été, croyons-nous, assez satisfaisante pour la direction.

Dimanche, changement de troupe et de genre ; ce sera le tour des minstrels connus sous cette appellation : *Goodyear, Cook & Dillon's Ethiopian Comedians.*

Voir l'annonce pour les prix.

Grand Opera House.

Au Grand Opera House cette semaine d'inauguration nous a valu la connaissance de M. Duncan B. Harrison. Il a été favorablement reçu dès la soirée de début et ce bon accueil s'est toujours répété depuis. On ne saurait noter chez lui des qualités bien transcendantes, mais cette moyenne de talent est déjà fort acceptable. C'est un acteur correct. Il n'a point de ces explosions violentes qu'on rencontre fréquemment chez les artistes du mélodrame, mais il sent ce qu'il dit et l'exprime souvent par des intonations justes ; souvent des larmes sont dans la voix.

On peut reprocher à sa physionomie de trop demeurer au repos, de ne pas se diversifier, se mouvementer suffisamment ; le visage reflète incomplètement les sensations et l'acteur néglige quelque peu certains artifices absolument indispensables à la rampe ; s'il connaît l'art de se grimer, il néglige de le pratiquer.

Dans une notice précédente nous avons nommé d'autres sujets—femmes et homme—qui tiennent fort bien leurs places à côté de lui et nous avons écrit que le mélodrame *The Paymaster* renferme des scènes attachantes.

Allez donc l'écouter et vous serez sans doute d'avis qu'en somme cette troupe est très acceptable. Vous y verrez l'héroïne et le héros de la pièce se jeter dans une chute d'eau, qui coule là sous vos yeux, durant tout un acte ; c'est bien un bain que prennent *Ethel* et *Robert*.

Et pour qu'il n'y ait aucun doute làdessus, au rappel qui part de la salle, tous deux se présentent à la rampe, ruisselants, en véritables baigneurs, et si nous n'avons pas été trompé par nos regards, *Robert*, pour mieux accentuer encore la couleur locale, se montre grelottant sous un prosaïque peignoir.

The Paymaster sera redonné ce soir ; les deux dernières représentations en auront lieu demain—en matinée, en soirée, pour les adieux de la troupe.

Des minstrels lui succèderont dimanche soir ; ceux que dirige M. Geo Wilson.

M. Wilson qui fait marcher de front l'impressario et le comédien burlesque, est certainement l'un des meilleurs minstrels qui soient.

Le minstrélisme est un genre dont le personnel veut être fréquemment renouvelé ; la vogue est assez éphémère dans cette ligne.

Il n'en est pas ainsi de M. Wilson ; depuis longtemps il tient la corde du minstrelisme et cependant l'y voilà encore et la tenant toujours bien. En effet nous avons reçu de nombreux journaux parlant de lui et nous y lisons que jamais il n'obtint plus de popularité *on the road*, comme on dit de ces compagnies nomades.

Nous le comprenons ; le compère est amusant ; il possède le don de la diversité ; il a des jeux de physionomie, des façons de dire, des poussées de voix et des silences aussi qui sont vraiment siens. Il en est peu qui le vaillent dans ces monologues ; vrais chapelets d'inanités qu'il égrène avec un rare comique.

L'engagement de cette compagnie est pour une semaine.

La Poupée Modèle.

On n'a encore rien trouvé de mieux que la *Poupée Modèle*, (Paris, 48 rue Vivienne, comme publication à l'usage des petites filles. Nous en connaissons parmi celles-ci qui, chaque mois, attendent bien impatiemment leur numéro.

C'est qu'en effet cette collection est bien à leur portée ; le choix des matières est fait avec grand tact ; ce recueil est un amusant moyen d'instruction. L'esprit et les doigts y trouvent leur compte. Les doigts, disons-nous bien, puisque dans chacune des livraisons, la Vieille Poupée, l'éducatrice officielle de ses mignonnes lectrices, leur met aux mains de gracieux travaux d'aiguille, des patrons gradués à exécuter, des cartonnages à bâtir ; et sur tout cela sont données les explications les plus claires, les plus complètes.

Grâce à cette publication, l'enfant est pourvue de tout ce qui peut être utile et agréable à sa poupée : objets de toilette, meubles, objets mobiliers, livres, ustensiles de ménage, travestissements, musique, bibelots, opérettes—partitions et poèmes—théâtre, auteurs, décors, accessoires, rien n'y manque.

Quant au texte, ce sont des Nouvelles, des Enigmes historiques, instructives, des Conseils de ménagère, des devinettes, des recettes de toutes sortes, des menus pour dînettes, de la prose, de la poésie, le tout relevé d'illustrations, d'annexes très joliment exécutés.

Le numéro du 15 septembre que nous avons sous les yeux comptent assurément parmi les mieux réussis de ce coquet et intéressant recueil qui date de vingt-six ans et est un des succès les mieux assis de la librairie parisienne.

Bibliographie.

La maison William R. Jenkins (New York, 6ème avenue 851 et 853) vient d'ajouter à sa belle collection de classiques français : *Le Bourgeois Gentilhomme*, de Molière. Cette édition très nette, très exacte, est enrichie de notes explicatives, historiques, philologiques en anglais, qui la mettent mieux à la portée des lecteurs incomplètement familiarisés avec la langue française. Ce joli volume in-18 de 138 pages est d'un prix très minime : 25 cents.

LA POUDRE SANS FUMÉE, EN AUTRICHE.—Les expériences qu'on a faites, à Bruck, avec la nouvelle poudre sans fumée, ont fait ressortir un grave inconvénient qui s'oppose à l'application de ce nouvel explosif.

La combustion de la poudre développe des gaz si abondants, que les hommes et les chevaux sont [illegible]

La poudre ne produit aucune fumée, mais sa détonation est plus forte que celle de la poudre ordinaire.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 26 septembre 1889.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 143 rue du Canal, Entre Camp et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	70	21
Midi	76	25
3 P. M.	74	24
6 P. M.	74	24

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Gabriel Campes à Mlle Rosa Guzzi.
Wm. E. Brown à Mlle Bettie S. White.
Cleophas Courville à Mlle Emma J. Lacroix.

Naissances.

Mme Mandeville P. Arnoult, une fille.
Mme Chas. M. Hoben, un garçon.
Mme John Walker, une fille.
Mme Jos. S. Codifer, un garçon.
Mme Baptiste J. Fortier, un garçon.
Mme Douglas J. Gagnet, une fille.
Mme Ovide C. Lebesque, un garçon.
Mme Aug. Ferias, un garçon.

Décès.

Mary Carre, 13 ans, 60 rue Bardette.
Pauline Blacke, 50 ans, 297 rue Marais.
Julia Killeen, 16 mois, 364 rue Lafayette.
Enfant du sexe féminin de Jeannette Wells, 9 jours, 601 rue St Patrick.
John Essenmacher, 55 ans, 52 rue Sud Market.
Aldrich Joseph, 35 ans, 258 rue Douane.
Joseph S. Lasbennes, 59 ans, 129 rue Bourbon.
Mlle Catherine Quinlan, (Sœur Emerita), 57 ans, Asile St-Vincent.
Capt. Jesse K. Bell, 78 ans, rues Quatrième et St-Charles.

Point de danger signalé.—Diphthérie au No 52 rue Sud Robertson.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Germania Insurance Co., à V. Marquer, un terrain borné par les rues Morales, Urquhart, St-Antoine et Bagatelle $800.

Mme. W. S. Campbell à H. F. Cottam, un terrain borné par les Avenues St-Charles de la Louisiane et les rues Prytanée et Delachaise $2,500.

B. V. E. Courribet à Mme M. Stovall, un terrain borné par les rues Sixième, Washington, Magnolia et Clara $50.

Le même à Mme C. Payne, un terrain borné comme le précédent $50.

Cour civile.—Scott J. Levi contre V. & A. Meyer & Cie, pour $750.

Marie Eliza Faren contre Wm Harvey, pour obtenir le divorce.

D. Negrotto, Sr., contre I. W. Patton, pour empêcher la vente d'une propriété pour taxes.

Louisiana Tannery Co. contre Carl Lang, pour $500.

L. H. Fernandez contre J. W. Patton, pour empêcher la vente d'une propriété.

Frank Jacob Kernen et Geo. Conrad, demandent l'émancipation.

Cour Criminelle.—John Henry a été reconnu coupable de vol.

Comité de salubrité.—Le comité de salubrité, qui s'est réuni hier soir, a reçu de l'Association des Laitiers une protestation contre l'ordonnance fixant les nouvelles limites des fourrières. Le comité a remis sa décision à huitaine.

Même mesure a été prise au sujet des plaintes contre les propriétaires de l'usine de mise en conserve de poissons située encoignure Julie et Remparts.

Terrible accident.—Hier soir à 6:30 heures, un terrible accident a eu lieu sur le quai entre les rues Crossman et Douane. Tonito Nuñez de Villavicencio, un enfant de 12 ans dont les parents habitent rue Bourbon No 262, s'amusait comme le font journellement une foule d'enfants à grimper sur les trains et les chars.

Or, tandis qu'il se trouvait hissé sur le marchepied d'un train de marchandises, il a heurté au passage un autre train, sur une voie de garage, et lachant prise, est tombé sous les roues. Il a été tué sur le coup et son corps mis en morceaux a été semé par lambeaux sur la longueur d'un îlet tout entier.

Ces débris humains ont été ramassés et mis dans une boîte qui a été transportée au poste du Port où ils ont été vus par le coroner. En apprenant l'accident, le conducteur J. Roth, le mécanicien D. Govin et le chauffeur V. Hidden se sont constitués prisonniers et ont été mis en liberté sur parole.

United Brethren Association.—De cette Association qui célèbrera dimanche prochain son anniversaire d'argent, nous tenons une invitation à assister au banquet qu'elle donnera à cette occasion à 5 heures P. M., à la Salle de la Parfaite Union, rue des Remparts. Nos remerciments au secrétaire, M. Geo. Battalora pour l'invitation reçue.

Les officiers de cette prospère association, dont la fondation remonte à 1864, sont :

Jacob Hoth, grand commandeur ;
Albert Leber, 1er lieutenant ;
Wm Frantz, 2e lieutenant ;
Geo Battalora, secrétaire aux minutes ;
Henry Peters, secrétaire aux finances ;
John Peltier, trésorier ;
Isaac Bohm, maître des cérémonies ;
Rd Lapierre, grand gardien ;
J. G. Vartish, gardien à l'intérieur ;
Jno Bichler, Jr, gardien à l'extérieur.

Chute.—Hier matin à 9 heures, une nommée Catherine Kountz, âgée de 82 ans a été renversée par un chien, avenue Louisiana, et dans sa chute s'est démis la hanche gauche.

Accident.—Un nommé Mike Breeling, qui travaillait aux Lane Mills, encoignure Tchoupitoulas et Valence, a été pris par une courroie et projeté contre une machine, se blessant au pied gauche.

Autre accident.—M. N. Mailles, boucher au marché Tremé, s'est blessé au bras gauche, au-dessous du coude, avec un couteau de boucher. Après avoir saigné abondamment, il a été pansé à la pharmacie voisine.

Enquête.—Les inspecteurs Youngblood et O'Reilly ont fait au sujet de l'accident survenu au steamship "Professor Morse" une enquête à la suite de laquelle ils ont décidé d'annuler la licence du pilote Geo. Burke qui a fait preuve de négligence et de maladresse en manœuvrant le navire.

Paragraphes.— L'enquête faite par les membres de la Longshoremen's Association au sujet du déficit imputé par eux à leur secrétaire, Hugh Riley, est terminée, et le secrétaire a été admis à reprendre ses fonctions.

—Un nommé Isaac Lacaz accusé de vol d'un chapeau et de $3 a été arrêté.

—Dan Reese, inspecteur des poids et mesures a été arrêté pour être passé en voiture sur le terrain neutre de la rue Claiborne.

—L'officier sanitaire Bohne a porté des accusations contre les laitiers dont les noms suivent : H. Ziegler, M. Carroll, F. Opkens, J. Siemeky et N. Rouch. Malgré la surveillance dont ils sont l'objet, ces messieurs se passent quelquefois la fantaisie de mettre de l'eau dans leur lait, et souvent, ce qui est pire, de l'eau qui n'est pas propre.

Un mot qui aurait gagné à être mis sur le compte de M. Chevreul, s'il était encore parmi nous, mais qui n'en a pas moins été dit par un centenaire authentique, quoique moins illustre.

On lui demandait, l'autre jour, s'il avait vu le Salon de peinture.

—Ma foi, non, a-t-il répliqué. On m'a assuré qu'il était assez médiocre, cette année, et cela ne m'a pas tenté.

—Médiocre, peut-être. Mais, en tout cas, il y avait bien trente tableaux qui valaient la peine d'être vus.

—Oh ! s'est écrié notre centenaire, tout guilleret. Ceux-là, je suis sûr de les retrouver à la prochaine exposition universelle, en 1900.

Bébé est assis sur les genoux d'un ami de la maison, lequel est plus que chauve.

L'enfant voulant montrer son savoir :

—Dis donc, veux-tu que je compte tes cheveux ?

—Ce serait difficile....

—Mais non, je sais compter jusqu'à dix....

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and especially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, $1 [illegible]

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

La Commission municipale.

Paris, 26 septembre—La Commission municipale a décidé que les votes donnés au général Boulanger à Montmartre, aux dernières élections sont nuls et non avenus. Il a déclaré élu M. Joffrin, le candidat des travailleurs, qui a reçu le plus fort vote après le général.

La Commission a aussi annulé les votes donnés à M. Henri Rochefort à Belleville.

L'élection du comte Dillon confirmée par la Commission.

Paris, 26 septembre.—La Commission a confirmé l'élection du comte Dillon (Boulangiste) pour le département du Morbihan. (Des nouvelles subséquentes nous expliqueront sans doute pourquoi un oui dans le cas du comte Dillon, et un non dans ceux du général Boulanger et de M. Rochefort.—Note du traducteur.)

Rente française.—Banque de France.

Paris, 26 sept.—Le trois pour cent est côté à 86 francs 40 centimes.

Paris, 26 septembre—L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une diminution de 11,375,000 francs en or et de 325,000 francs en argent.

Nouvelles du Capt. Wissmann et de son expédition.

Berlin, 26 septembre—Des rapports médicaux, reçus de l'Afrique Orientale, annoncent que l'état de santé des membres de l'expédition du Capt. Wissmann s'est beaucoup amélioré ; que la fièvre a disparu de leurs rangs et qu'ils s'acclimatent.

Le Sultan de Zanzibar.

Berlin, 26 Sept.—Une ambassade spéciale, envoyée par le Sultan de Zanzibar auprès du gouvernement allemand, est arrivée à Berlin.

Le ministre des Etats-Unis William Walter Phelps.

Berlin, 26 septembre — M. William Walter Phelps, le nouveau ministre des Etats-Unis en Allemagne, a présenté aujourd'hui ses lettres de créance à l'empereur Guillaume.

Banque Impériale d'Allemagne.

Berlin, 26 septembre—L'état de la Banque Impériale d'Allemagne indique une diminution sur les espèces de 10,620,000 marcs.

La Gazette de Cologne.

Berlin, 26 septembre—La *Gazette de Cologne* dit : le général Gorontscheff, chef d'état-major de l'armée russe, a soumis l'été dernier un rapport au Czar, demandant avec instance à celui-ci de faire poser une seconde ligne de rails jusqu'à la frontière ouest.

Malgré l'opposition du ministre des finances, la proposition du Gén. Gorontcheff a été mise à exécution. Ces lignes de chemins de fer permettront à la Russie de masser, en cas de guerre, des troupes sur la frontière allemande.

La Porte et le prince Ferdinand.

Berlin, 26 septembre—On rapporte que la Porte voulait envoyer une circulaire aux Puissances, recommandant de reconnaître formellement, le prince Ferdinand comme souverain de la Bulgarie ; mais que l'ambassadeur de Russie à Constantinople l'en a dissuadé.

Le Prince Bismarck.

Berlin, 26 septembre—On rapporte que le Prince Bismarck a informé le comte Von Waldersee qu'il sera le successeur du comte Von Hatzfeldt comme ambassadeur d'Allemagne en Angleterre. Ce dernier sera transféré à Berlin.

L'empereur François-Joseph.

Vienne, 26 septembre.—L'empereur François-Joseph a donné l'ordre de suspendre toutes les poursuites contre les 322 mineurs grévistes, accusés d'avoir participé aux émeutes en Syrie.

Le Cabinet serbe et l'ex-reine Natalie.

Belgrade, 26 septembre.—M. Ristics, un des Régents, a présidé aujourd'hui un Conseil ministériel, afin de prendre en considération la menace faite par l'ex-roi Milan de venir à Belgrade pour protéger ses droits paternels contre l'ex-reine Natalie au cas où la régence ne pourrait pas le faire.

Le conseil a décidé d'envoyer une dépêche à l'ex-reine, lui demandant d'ajourner sa visite à son fils, le roi Alexandre. Si elle refuse d'accéder à la requête du cabinet et se rend à Belgrade, aucune réception officielle ne lui sera faite.

Elections pour membres du Skuptschina.

Belgrade, 26 septembre—Les élections pour les membres du Skuptschina ont commencé. L'ordre règne partout. Trois radicaux et un libéral ont été élus à Belgrade.

Les retours reçus jusqu'ici indiquent que 12 radicaux et 8 libéraux ont été nommés.

Le Capt. Wissmann.

Zanzibar, 26 septembre—Le Capt Wissmann a détruit deux camps arabes, situés à quatre jours de marche de Bagamoyo ; il marche maintenant sur Mpwapwa.

Le gouvernement grec.

Athènes, 26 septembre.—Le gouvernement grec a envoyé une canonnière pour protéger les chefs de la commission des insurgés crétois, qui se sont réfugiés à Melos.

Des nouvelles reçues de la Crète annoncent que les soldats turcs maintenant sur l'île outragent les femmes, emprisonnent et torturent les chrétiens avec impunité.

Le Czar.—M. de Giers.

St-Pétersbourg, 26 septembre—Conformément aux ordres du czar, M. de Giers, premier ministre russe, est parti aujourd'hui de St-Pétersbourg pour la campagne. Il sera absent deux semaines. Son départ confirme la nouvelle qui avait été publiée que M. de Giers n'accompagnerait pas le czar à Berlin.

Le steamer Teutonic.

Londres, 26 septembre—Les propriétaires du steamer *Teutonic*, de la ligne White Star, ont l'intention de substituer une plus petite hélice à celle qui se trouve actuellement sur ce navire. On croit qu'à la suite de ce changement la vitesse du dit steamer sera augmentée.

Banque d'Angleterre.

Londres, 26 septembre—La Banque d'Angleterre a élevé son taux d'escompte de 4 pour cent à 5 pour cent.

Bruit démenti.

Dublin, 26 septembre—M. Conybeare dément la rumeur portant que des lettres lui ont été remises par l'aumônier de la prison Derry.

Le ministre des douanes canadien.

Montréal, 26 septembre—Le ministre des douanes, Canadien, a donné l'ordre d'ouvrir une enquête relative à la contrebande de whisky, qui se fait dans le Canada. Des navires passent des chargements de whisky en contrebande dans le Canada, voie du St-Laurent.

Autres cadavres retrouvés.

Québec, 26 septembre—Le corps de Richard Mayburg, a été retiré hier soir sous les débris formés par le récent éboulement. Il est horriblement défiguré.

Ses restes seront inhumés aujourd'hui avec les honneurs militaires.

Le nombre de cadavres retrouvés jusqu'à date est de 44 ; celui du jeune Pemberton est toujours sous les ruines.

Les 14 blessés sont en voie de guérison.

Le comité de secours a déjà dépensé tous les fonds qu'il avait en mains et demandera de l'aide au gouvernement fédéral.

Accident—Plusieurs victimes.

Milan, 26 septembre—Une bâtisse a croulé ici hier. Cinq personnes ont été tuées et vingt autres blessées.

Arrestation de quatre italiens.

Trieste, 26 Sept. — Quatre italiens ont été arrêtés ici. Ils sont soupçonnés de complicité dans les récentes explosions de bombes.

Violente tempête à Naples.—Le Roi Humbert.—Incendie.

Rome, 26 septembre—Une violente tempête a éclaté hier sur Naples. Une grande partie de la ville est submergée. La villa du premier ministre Crispi est sous l'eau.

Le roi Humbert a envoyé une couronne en bronze pour être déposée sur la tombe de Garibaldi.

Un théâtre de Mantoue a été détruit hier par un incendie. Deux ouvriers ont été tués. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

Explosion de bombe.

Madrid, 26 septembre—Une bombe a fait explosion hier derrière le palais Ayete à St-Sébastien, où réside la reine Christine. Personne de blessé.

WASHINGTON.

La German-American Technical Verein.

Washington, D. C., 26 septembre.—La cinquième convention du German-American Technicker Verein commencera aujourd'hui et continuera ses sessions jusqu'à samedi.

Durant la semaine les délégués visiteront Mount Vernon, l'Observatoire naval et le chantier de marine. Ce soir aura lieu un banquet. Les officiers seront nommés samedi matin.

Le nouveau ministre de Chine.

Washington, D. C., 26 septembre—Tsin-Kwo-Ying, le nouveau ministre de Chine aux Etats-Unis, est arrivé, ainsi que sa suite, hier soir, en cette ville, par le Pennsylvania Railroad.

Tempête.

Washington, D. C., 26 septembre—8 A. M.—La tempête qui avait son centre hier près de Norfolk, a pris une direction nord-est ; elle se trouve maintenant à la hauteur de la côte du New Jersey.

On rapporte de fortes pluies et de violents vents nord-ouest sur les côtes sud de la Nouvelle-Angleterre et du New Jersey. Il y a eu une légère hausse de la température sur la côte de l'Atlantique, du Maine à la Floride, et une baisse de dix à vingt degrés dans les régions du lac et la vallée de l'Ohio.

Nomination.

Washington, D. C., 26 septembre.—Le juge Groff, du Nebraska, récemment nommé Commissaire du bureau général des terres, a pris ce matin le serment d'office.

Le secrétaire de la marine.

Washington, D. C., 26 septembre.—Le secrétaire de la marine a été formellement informé par la "Fonderie Columbia," de Baltimore, que la cannonnière *Petrel* est achevée et est prête à être livrée au gouvernement.

Le Board d'inspection recevra l'ordre d'examiner la dite canonnière, et si le dit Board fait un rapport favorable — ce qui n'offre aucun doute — le secrétaire de la marine acceptera la canonnière, qui sera livrée à Norfolk.

Frappé de paralysie.

Washington, D. C., 26 septembre.—M. John H. Falconer a été frappé de paralysie aujourd'hui à son bureau dans le département de la Poste.

Le Président Harrison.

Deer Park, Md., 26 septembre—Le Président Harrison partira demain matin pour Washington. Il sera accompagné de sa femme, de son secrétaire privé, M. Halford, de la femme de celui-ci et de Mlle Sanger.

Nouvelles du Mexique.—Le ministre Ryan.—Duel.

St-Louis, 26 septembre—Une dépêche de la ville de Mexico rapporte :

"Le ministre des Etats-Unis Ryan est parti d'ici, mardi, pour Washington, afin de conférer avec le secrétaire Blaine, relativement aux affaires commerciales du Mexique avec les Etats-Unis.

M. Ryan a étudié à fond cette question, il est prêt à l'exposer au gouvernement sous tous ses aspects.

Les américains qui résident à Mexico, suivront avec intérêt, les progrès de la conférence de M. Ryan avec le secrétaire d'Etat, espérant qu'elle aura pour résultat de régler les complications actuelles qui existent entre les deux pays.

Un duel a eu lieu ici entre MM. Adelberto Estava, avocat et rédacteur du journal *National*, et M. Pierre Nanga. Celui-ci a été blessé.

Ce duel est venu à la suite d'une altercation qui a eu lieu à un bal.

On remarque actuellement à Mexico un *boom* (pour employer la locution américaine,) en matière de bâtisses. Rarement il fut aussi accentué.

On construit en ce moment des centaines de maisons pour lesquelles des centaines de mille piastres sont dépensées.

Le plan de construction américaine est adopté partout ici.

Chemin de fer aérien—Syndicat anglais

St-Louis, 26 septembre—On a reçu la nouvelle de New York que l'emprunt de $6,000,000, pour la construction d'un chemin de fer aérien en cette ville, a été entièrement négocié par MM. Ladenburg, Thalman & Cie., de New York, et que M. Adolphus Bonzano, ingénieur civil de cette dernière ville, arrivera sous peu pour commencer les travaux.

On annonce de nouveau qu'un syndicat anglais cherche à acheter les brasseries de St-Louis et que le *trust* des Brasseurs a refusé une offre de $15,000,000 pour leurs propriétés.

Syndicat de capitalistes hollandais.

St-Louis, 26 septembre—Le chemin de fer aérien Scott sera construit avec capitaux de la Hollande ; un emprunt de six millions de piastres ayant été effectué par les promoteurs du projet par l'intermédiaire de la maison de Laneburg, Thalman & Cie., de New York, représentant un syndicat de capitalistes hollandais.

Vente de mines.

Chicago, 26 septembre—Une dépêche de San Francisco annonce : Le district minier Mulatos, dans la Sonora, Mexique, a été vendu à MM. Hayward & Hogart, millionnaires de cette ville.

Ils ont payé près de $2,000,000 cette propriété, qui inclut plusieurs mines très riches.

C'est la plus grande transaction minière qui ait été faite depuis bien des années.

Convention Démocratique.

Baltimore, Md, 26 septembre — La Convention démocratique d'Etat a été appelée à l'ordre à 12:25 P. M., par l'Hon. Stephen S. Archer, chairman du Comité central d'Etat.

M. Victor Baughman a été choisi par acclamation comme candidat aux fonctions de contrôleur.

Le Gouverneur Corona.—Le Général Mir Teran, mourant.

Mexico, 26 septembre — Le gouverneur de Jalisco télégraphie, que le récent accident qui a eu lieu sur le chemin de fer central, n'a pas été causé par des bandits.

Le général Mir Teran est mourant.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendie	$343,639 43	
Primes sur les risques de rivières	32,191 74	
Primes sur les risques de mers	4,152 01	
Primes non expirées de 1887	$1,687 31	$341,060 49
Moins, primes non expirées de 1888		31,125 35
		$360,535 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt.	$21,744 25	
Loyers	985	$22,729 25
		$383,264 39
DEBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie	$112,690 35	
Pertes sur les rivières	1,612 84	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Cancellations et réassurances	75,134 84	
Taxes et dépenses.	31,391 69	
Réserve pour pertes non ajustées	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888	11,000	$347,510 29
Profits nets		$35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant :

$167,000 Bons consolidés Crescent City	$127,040 00
Argent en banque	149,145 90
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)	58,350 00
Propriété foncière (Bâtisse occupée par la Compagnie)	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle	1,200 00
Primes en voie de perception	43,033 52
Total	$459,369 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEPTON, Président.

JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Boyle, superviseur, et Wm. T. Hardie et R. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.

JOS. BAYLE, Superviseur.
WM. T. HARDIE,
R. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 188 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 11me jour de janvier 1889.

JAMES FAHEY, Notaire.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,013—Division [illegible]—V. Provosty et Cie. vs. leurs créanciers—Ordre de Convocation des Créanciers de la maison commerciale de V. Provosty & Cie, composée de Vincent Provosty & Joseph Duvergneaux, notaire en cette ville, en son bureau No 77 rue Douane, le JEUDI, 10ème jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer, considérer et déterminer sur la dite application des pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ainsi que la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889.

Signé : FRED. D. KING, Juge.

[illegible]

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.		Départ.	
No 2 Lim. Ex.	7:00 am	No 4 Fast Mail	7:00 am
No 6 Coast	9:00 am	No 6 Coast	3:45 pm
No 1 Fast Mail	7:00 pm	No 2 Lim. Ex.	8:15 pm
No 7 Exc. di manche	9:55 pm	No 8 Exc. di manche	7:30 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen	11:00 am	No 2 Passen	9:15 am
No 3 Chic and N. O. Lim.	7:00 am	No 4 St-Louis and Chic Ex.	5:00 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 51 California Express	7:00 pm	No 51 California Express	9:00 am
No 53 T. & P. Local	10:25 am	No 53 T. & P. Local	3:30 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	11:00 am	No 2 Limited	3:25 pm
No 5 Fast line	8:30 am	No 6 Fastline	7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No 1	9:00 am	No 2	5:00 pm
No 3	8:55 pm	No 4	8:00 pm
No 5	10:10 am	No 6	3:00 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Califor	8:10 am	No 20 Califor	11:25 am
No 17 Local	8:55 am	No 18 Local	7:30 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—Point à la Hache : 6:00 p.m., 4:45 pm. Tous les jours excepté le dimanche—Point à la Hache : 7:00 a.m., 3:00 p.m. Dimanche seulement—Shell Beach : 10:10 a.m., 6:15 pm; 8:30 am. Dimanche seulement : 8:00am, 4:00pm.

EAST LOUISIANA R. R. ABITA SPRINGS COVINGTON.

Le dimanche.

Arrivée ...... 7:00 pm | Départ ...... 7:30 am

Tous les jours excepté le dimanche.

Arrivée ...... 5:45 am | Départ ...... 4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 27 SEPTEMBRE 1889.

Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M
Pointe Houmas—MARY E COMEAUX à 11 A M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 12 M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M

SAMEDI, 28 SEPTEMBRE 1889.

Grand Lake—T. P. LEATHERS, à 5 P M
Rivière Rouge—HALLETTE, à 5 P M
Rivière Rouge—DACOTAH, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, 12 M
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
St-Louis—CITY OF NEW ORLEANS, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M

Fleuve et rivières.

Memphis, 26 sept.—Le fleuve monte. Arrivés, Kate Adams d'Arkansas City, Granite State de Cincinnati. Départ, City of Vicksburg pour Natchez.

Caire, 26 septembre—Le fleuve a 13 pieds 8 pouces et baisse. Temps clair et frais. Arrivés, City of Caire de Natchez à 3 a m ; New South de l'Ohio à 4 a m. Départs, City of Cairo pour St Louis à 4 a m ; New South pour St-Louis à 9 a m.

St-Louis, 26 septembre, — Le fleuve est stationnaire. Temps clair et frais. Départ Arkansas City pour Natchez.

Louisville, 26 sept.—La rivière est stationnaire —3 pieds 11 pouces aux chutes, 5 pieds 3 pouces dans le canal. Temps clair et frais.

Evansville, 26 sept.—La rivière a 3 pieds 8 pouces et baisse. Temps clair.

Wheeling, 26 septembre—La rivière a 4 pieds 1 pouce et monte. Temps couvert et frais.

Passes.

Port Eads, 26 septembre, 6 p m.—Vent du nord, léger. Arrivés, à 6.30 a m, steamship espagnol Serra, capitaine Larrinaga, de Liverpool via les ports cubains.

Départs, steamship Stevens pour Port Limon, El Mar pour New York, Breakwater pour Belise, Honduras.

Marchés.

Paris, 26 septembre.—Rentes 3 pour cent 86 francs 40c.

Londres, 26 sept. 4 p. m.—Consols à la clôture 96 15/16 au comptant et 96 15/16 à terme.

Havane, 26 septembre.—Or espagnol 241 à 241 1/8. Change calme. Sucre calme.

New-York, 26 sept.—Coton calme. Middling Uplands 11 1/8. Middling Orleans 11 3/8. Ventes 117 balles.

Futurs—stables à l'ouverture. Livraison en août 11 3/16 ; octobre 10.49 ; novembre 10.13 ; décembre 10.06 ; janvier 10.09 ; février 10.12 ; mars 10.18 ; avril 10.25 ; mai 10.30 ; juin 10.36 ; juillet 10.40.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 26 SEPTEMBRE 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Clinton, Morgan, Bluefields.
Steamship [ang] Elstow, Gray, Havre.
Steamship [ang] Amaryllis, Saunders, Rotterdam via Newport News.

ARRIVÉS.

Steamship (esp) Ramon de Larrinaga, Echevarria, Liverpool, via Porto Rico et les ports cubains. (précédemment rapporté à la Quarantaine.)

Goélette (ital) Cefalu, Rivera, Ruatan.

A LA QUARANTAINE.

Steamship [esp] Serra, Larrinaga, Liverpool, via les ports cubains.

BATEAUX A VAPEUR.

Laura Lee, Leathers, Vicksburg.
Belle of the Coast, Aiken, Bayou Goula.
Lafourche, Charlet, Donaldsonville.
Annie M Wood, Bas du Fleuve.
Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.
Goélette F M Pippo, ——. Covington.

EXPORTATIONS.

BLUEFIELDS—par steamship Clinton—216 colis divers 4000 pieds bois de charpente.

HAVRE — par steamship Elstow—4400 balles coton 2400 douves.

ROTTERDAM VIA NEWPORT NEWS—par steamship Amaryllis—7522 barils huile graine coton.

IMPORTATIONS.

RUATAN — par goélette Cefalu—150,000 cocos 250 régimes figues bananes 3 barils limons D Cefalu & son—400 sacs 6 1/2 onces poudre or Woodward W &co.

Arrivages de produits.

VICKSBURG—par steamer Laura Lee—1077 balles coton 2819 sacs graine coton 137 sacs riz brut et fret assorti.

BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—2 balles coton 14 sacs coton en graine 1132 sacs riz brut 542 barils sucre et fret assorti.

DONALDSONVILLE—par steamer Lafourche 6 sacs coton en graine 114 sacs riz brut et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Annie M Wood—100 sacs riz brut et fret assorti.

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—1046 balles coton 653 sacs graine coton 984 sacs riz brut 6 sacs coton en graine et fret assorti.

COVINGTON—par goélette F M Pippo 125 balles coton.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD —116 sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY 1730 balles coton 100 sacs graine coton 14 wagons graine coton 35 barils riz 7307 sacs riz brut 3 barils via 55 barils eau de vie et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD —884 balles coton et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—1947 balles coton 10 wagons coton et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—1701 balles coton et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—914 balles coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—1348 balles coton 3 wagons bouts tonne et fret assorti.

FEUILLETON.

No 8. Commencé le 22 septembre.

LE HASCHICH

ROMAN AMÉRICAIN

—ADAPTÉ PAR—

MARIE DARCEY.

X

—Suite—

Kenneth était atterré ; il ne savait que penser. Il ne pouvait croire son ami coupable ; pourtant Gordon n'avait été accusé qu'après des recherches minutieuses de la part de gens désintéressés et ayant acquis une pleine connaissance des faits.

Il dut se résigner à laisser l'affaire suivre sa marche naturelle, autrement il aurait eu l'air de vouloir défendre l'assassin de son frère. De plus, il n'avait aucune preuve contraire à opposer à celles de l'accusation, et, à vrai dire, son propre témoignage avait été accablant pour son ami. Aussi, après y avoir réfléchi, Kenneth se décida-t-il à ne pas le revoir.

Il y avait une femme dont la douleur faisait mal à voir : c'était Madge Irving. Dès le premier instant, la malheureuse fille avait affirmé sa foi en l'innocence de son fiancé, et lorsqu'elle apprit le résultat de l'enquête, son imagination et son chagrin ne connurent plus de bornes.

Comment était-elle sûre que Gordon n'avait pas commis le crime ?

Ah ! elle le sentait ! Elle le savait ! Cela lui suffisait à elle, et devait, elle se l'imaginait, suffire aux autres ; aussi voulut-elle se rendre à l'instant même auprès de Gordon.

Hélène, son amie intime et préférée, l'accompagna jusqu'à la salle où le jeune homme, surveillé par un agent, était provisoirement enfermé.

Ignorante des formalités de la loi, Madge se serait élancée dans la chambre, sans l'observation de l'agent de police.

—Vous ne pouvez entrer, mademoiselle.

—Il faut que je voie M. Wright.

—Etes-vous parente du prisonnier ?

Cette question frappa Madge au cœur. Elle se rendit alors pleinement compte de la position de son fiancé et, les yeux pleins de larmes, elle répondit simplement :

—Non.

—Ah ! je comprends, reprit l'homme avec douceur. Entrez ! Je n'y vois aucun inconvénient.

Et il la laissa passer, tandis qu'Hélène demeurait dans le corridor.

Gordon était assis auprès de la fenêtre. Madge courut à lui et jeta ses bras autour de son cou ; au milieu des sanglots qui l'étouffaient, elle ne pouvait proférer une parole. Gordon lui prit la main et la baisa avec tendresse.

—Parlez-moi, Gordon ! dit-elle enfin.

—Vous aussi, me croyez-vous coupable ? demanda-t-il en la regardant dans les yeux.

—Moi ! Pourquoi me demander cela ? Je sais que cela n'est pas.

—Alors, ma chérie, ne pleurez pas, dit Gordon en l'embrassant. Votre foi me suffit.

Madge le regarda, étonnée de le voir si calme et si différent de ce qu'il était d'ordinaire.

Il devina la surprise et lui dit :

—Vous ne comprenez pas, Madge ?

—Non, murmura-t-elle.

—Vous comprendriez si vous envisagiez les choses de la même façon que moi.

—Ah ! Gordon, je le voudrais. Aidez-moi ! Expliquez-moi ce que vous voulez dire.

—Oui, ma chérie. Je le ferai dès que vous serez moins agitée.

—Je suis calme, dit-elle, en reposant sa tête sur son épaule. Parlez !

—Je ne puis vous dire combien je suis affligé de l'affreux malheur qui a frappé mes amis, bien qu'il ne me soit pas permis de leur exprimer ma sympathie. Etre accusé, moi, de ce crime est cruel et monstrueux, et je serais écrasé à l'avance quelque chose à me reprocher. N'ayant rien sur la conscience, je dois réagir. Le vol, l'énigme de mon premier malheur, a été dû à un propre négligence ; c'était un coup dur à supporter ! Depuis, je ne vivais qu'avec effort, et, à la longue, j'aurais succombé sous le poids du fardeau, car la mort eût été préférable à de telles souffrances ! Mais, dans le cas présent, connaissant ma parfaite innocence, je ne sens si supérieur à l'immense injustice qui m'est faite, que j'en éprouve moins de chagrin que de regret. Pour rien au monde, je ne voudrais mourir à présent. *Il faut que je vive !* ajouta-t-il avec énergie et en serrant avec force les deux mains de sa fiancée.

Madge, qui l'avait écouté haletante, leva la tête et souriant à travers ses larmes, s'écria :

—Ah ! que je suis heureuse de vous entendre parler ainsi, Gordon ! Cela m'aidera à convaincre tout le monde. Et, alors, ce serait une affaire finie, ajouta-t-elle en frissonnant.

—Oui, chérie, si tout le monde vous ressemblait, ce serait, en effet, une affaire finie. Au reste, je ne blâme en aucune façon ceux qui m'accusent ; ils ne pouvaient agir autrement. Je ne puis m'expliquer les découvertes qui ont été faites dans ma chambre. Mais tout est ténèbres à ce sujet. J'attends l'aide des autres pour éclairer ce mystère.

—C'est cela, et je vous aiderai, répondit Madge.

Gordon eut peine à réprimer un soupir de découragement ; mais ne voulant abattre ni l'enthousiasme ni les espérances de la pauvre enfant, il ajouta :

—Je suis sûr, chérie, que vous ferez tout ce qui vous sera possible, et cette pensée me donnera résignation et patience.

—Et moi, je m'inspirerai de votre noble courage ! s'écria Madge avec exaltation.

Gordon détourna la tête, afin qu'elle n'aperçût pas les larmes qui coulaient de ses yeux. Ces larmes étaient pour elle et non pas pour lui.

—Que vous me faites du bien ! soupira Madge. Je craignais de vous trouver brisé. Mais quand les autres sauront ce que je sais, ils croiront, eux aussi, à votre innocence.

—Espérons-le, espérons-le !

A ce moment, l'agent frappa doucement à la porte, passa la tête et dit :

—Il est temps, mademoiselle.

—Que veut-il dire ? demanda Madge.

—Il est temps de vous retirer, chérie, répondit Gordon.

—Partir ! Pourquoi ? Je ne veux pas vous quitter !

—Madge, mon adorée, fit tendrement son fiancé en ayant recours à tout son courage, on vient me chercher et......

—Vous chercher ? répéta la jeune fille effrayée. Ce n'est pas possible ! Vous chercher !

—Il faut que vous le sachiez, ma pauvre aimée. Les agents sont venus m'emmener en prison.

Avec un cri déchirant, Madge se jeta dans les bras de Gordon en sanglotant comme si son cœur se brisait, et lui, ne pouvant retenir ses propres larmes, la serra contre lui jusqu'à ce que son désespoir fût un peu calmé.

L'agent entra de nouveau avec Hélène. Celle-ci, s'approchant de son amie, lui dit d'une voix émue :

—Vous feriez bien, ma chérie, de venir avec moi.

Se détachant doucement de son étreinte, Gordon embrassa longuement la malheureuse enfant, qui se laissa emmener sans résistance.

Avant de quitter la salle, Hélène saisit la main du prisonnier et lui dit :

—Gordon, je pense absolument comme Madge.

Le pauvre garçon lui lança un regard de reconnaissance et alla tristement reprendre son siège auprès de la fenêtre.

XI

En quittant son fiancé, Madge, soutenue par Hélène, gagna sa chambre pour y pleurer à son aise.

Dès leur enfance, les deux jeunes filles avaient été liées ; aussi, dans son désespoir, Madge chercha chez son amie cette sympathie et cette tendresse dont les cœurs meurtris sont avides, tandis qu'Hélène trouvait, dans son rôle de consolatrice, un âpre soulagement à son propre chagrin, ignoré, du reste, de tous, excepté de Dora.

Mme Hardy, plus atteinte qu'elle ne l'eût été par la mort horrible de son fils que tout autre, resta pendant plusieurs jours entre la vie et la mort. Heureusement, les soins des médecins et le dévouement de ses enfants eurent raison de cette crise, et elle entra bientôt en convalescence. Toutefois, même après son complet rétablissement, le nom de Gordon Wright ne fut jamais prononcé en sa présence, et nul ne parvint à combattre l'état exact de ses sentiments à son égard.

Mme Hardy ignorait toujours la rupture qui avait eu lieu entre Hélène et Kenneth, car bien que ceux-ci se rencontrassent à chaque instant, ils prenaient soin de dissimuler leur embarras mutuel.

Hélène devint plus réservée que jamais, sans en laisser deviner la raison, et pour cacher son chagrin, elle avait fait appel au suprême refuge des femmes : à l'amour-propre. Kenneth était peiné ; Hélène, plus atteinte encore, était profondément froissée.

Ce qui rendait surtout la situation tendue, c'est que toute chance d'une explication devenait presque impossible, par suite des événements qui absorbaient l'attention et l'intérêt de tous.

Les semaines s'écoulèrent et l'instant, où Gordon Wright devait passer en jugement, approchait rapidement. Le procès avait été remis une fois afin de faire venir un témoin favorable à l'accusé, mais il fut reconnu illusoire et la mise en jugement fixée au premier jour libre du rôle de la cour.

Gordon conservait la même attitude stoïque qu'il avait eue le jour de son arrestation, tout en ne négligeant aucun moyen d'obtenir des preuves utiles à sa défense.

Une liste des diamants volés, dressée d'après l'inventaire de la douane, fut affichée partout dans les Etats-Unis et à l'étranger. Les prêteurs sur gages et les succursales du mont de piété furent soumis à une surveillance minutieuse, et les acheteurs de pierreries et les bijoutiers invités à dénoncer immédiatement à la police tout individu qui offrirait des diamants en vente. Les compagnons de voyage d'Austin Hardy furent retrouvés et interrogés ; les malfaiteurs de profession en liberté devinrent l'objet d'une surveillance des plus sévères. Mais, hélas ! toutes ces mesures demeurèrent infructueuses.

Gordon déclara qu'il était prêt à paraître devant la justice et supplia que l'on ne cherchât pas plus longtemps des preuves à décharge introuvables.

M. Tremaine, son avocat, était, du reste, un homme de grand talent et de force à lutter avec n'importe quel adversaire. Rien n'échappait à son regard scrutateur. Son esprit vif était prompt à saisir tout détail, même insignifiant en apparence, et s'il ne pouvait s'en servir immédiatement, il le mettait soigneusement en réserve jusqu'au moment propice.

—Nous autres avocats, nous avons à livrer de rudes batailles quand la voie n'est pas déblayée, dit-il à Gordon, lors qu'il alla le voir pour la première fois dans sa cellule. Je voudrais bien que vous puissiez m'expliquer plus clairement quelques-unes des circonstances de votre affaire.

—Moi aussi, répondit le prisonnier, mais il m'est impossible de vous donner des renseignements autres que ceux que vous possédez déjà.

—C'est bien fâcheux, fit M. Tremaine d'un air pensif.

Et il ajouta d'un air confidentiel :

—Il y a un système de défense qui réussirait, j'en suis sûr : votre premier malheur, vos souffrances morales, votre agitation en voyant les diamants, vos atroces maux de tête, votre promenade sans but à travers la campagne, la maladie aiguë que vous avez eue l'été dernier, tout cela me donne la certitude de vous faire acquitter si je plaidais l'aliénation mentale temporaire. Qu'en pensez-vous ?

—Jamais ! je n'y consentirai jamais ! s'écria Gordon en se levant vivement, car alors on pourrait vraiment croire que je suis l'assassin ! J'aimerais mieux mourir en protestant de mon innocence que vivre comme un criminel atteint de folie. Jamais ! jamais !

—Cependant....

—N'insistez pas ! La crise à laquelle vous faites allusion était un simple transport au cerveau, et je n'ai jamais été plus sain d'esprit qu'en ce moment même où je vous parle, fit Gordon en se redressant et regardant son avocat en face.

—Devant Dieu, mon ami, je vous crois innocent, et cette conviction est pour moi une quasi certitude de succès. Nous remporterons la victoire, je vous le jure ! Oui, je vous crois innocent, répéta M. Tremaine en prenant congé de son client. Pourvu seulement que je puisse convaincre les douze jurés !

Ah ! ce ne sera pas chose facile ! se dit-il en suivant le long corridor garni de cellules de la maison d'arrêt.

Pendant toute la période de la détention, Madge, accompagnée d'Hélène, avait fait de nombreuses visites à Gordon. Elle était pleine d'espoir ; le verdict serait favorable à celui qu'elle adorait plus que jamais.

Mais lui ne se faisait point d'illusions. Après avoir froidement raisonné l'affaire dans tous les sens, il se sentait assez de courage pour affronter son sort, quelque cruel qu'il fût. Seulement, il avait peur pour la jeune fille qu'il aimait avec passion.

Il regrettait amèrement la douleur qui devait briser et flétrir sa jeunesse délicate comme ces fleurs qu'elle lui apportait chaque jour.

Des recherches minutieuses avaient été ordonnées pour découvrir la pharmacie qui avait vendu, le soir même du crime, une certaine quantité de chloroforme ; c'était là un point d'une importance capitale pour la défense de l'accusé.

Cette enquête ne devait offrir que peu de difficultés, grâce à la loi qui exigeait la tenue d'un registre où étaient inscrits le nom et l'adresse de l'acheteur, ainsi que la nature des poisons débités. Pourtant, les efforts de la police et des amis de Gordon ne donnèrent pas le résultat espéré ; aucune trace ne fut retrouvée.

XII.

Le grand jour est venu. Dès l'ouverture des portes, la salle de la cour d'assises se remplit d'une foule avide du spectacle des passions humaines. C'est la même foule qui se précipite au théâtre pour assister à la représentation d'une comédie ou d'une tragédie à sensation.

Tous ces gens-là désiraient contempler un assassin en plein jour, scruter le jeu de sa physionomie, épier ses moindres mouvements ; enfin, frémir d'étonnement, d'horreur, de cruauté, de vengeance, et peut-être aussi de pitié !

Madge et Hélène, amenées par des motifs tout différents, occupaient des places réservées ; Kenneth et M. Howard étaient cités comme témoins.

La cour venait de prendre place ; le prisonnier était sur le banc des accusés, ayant son avocat à ses côtés.

Après une série de longues formalités, les douze jurés furent nommés et prêtèrent serment.

Les débats commencèrent par une discussion entre l'avocat chargé de soutenir l'accusation et M. Tremaine, qui formula un certain nombre "d'objections."

Les détectives firent connaître le résultat de leurs recherches : la serviette pliée, le flacon, le rasoir ébréché, le diamant non taillé, rien ne fut omis.

Tous ces objets, couvés par les regards ardents de l'assistance, furent soumis tour à tour aux jurés.

Ensuite, à l'aide de plans, on fit la description des deux pièces avec une telle précision que chacun se trouva parfaitement au courant de leur distribution et de leur ameublement.

De petites croix à l'encre rouge indiquaient les différents endroits où avaient été trouvés l'éclat d'ivoire, le diamant et le flacon de chloroforme. Les agents de la Sûreté décrivirent, en outre, avec détails, la position du cadavre et l'aspect des deux chambres lorsqu'ils y avaient pénétré.

L'expert, chargé de l'analyse des poumons de la victime, déposa qu'il y avait constaté la présence d'une quantité considérable de chloroforme.

Trois médecins, également cités, affirmèrent de la façon la plus positive que la pression de la serviette, imbibée de chloroforme, avait causé la mort d'Austin Hardy ; ils ajoutèrent que la blessure au cou eût été mortelle, car elle avait tranché plusieurs vaisseaux.

M. Howard raconta comment il avait été amené à découvrir le crime, et s'était servi du passe-partout pour ouvrir la chambre du mort et celle de l'accusé qu'on avait trouvée vide.

Ce fut ensuite le tour de Kenneth, qui, seul, avait vu le prisonnier la veille du crime. Il fut obligé, pour répondre aux questions qui lui étaient posées, de déclarer qu'il avait accompagné Gordon Wright jusqu'à sa chambre et l'avait bientôt quitté, à sa pressante prière.

A ce passage de sa déposition, on demanda à Kenneth s'il était à sa connaissance que l'accusé eût perdu vingt mille dollars qui lui avaient été confiés.

Avant qu'il pût répondre, M. Tremaine se leva vivement :

—Je m'oppose à ce que cette question soit posée, fit-il d'un ton bref.

Et il soutint que c'était là une attestation manifeste du ministère public aux intérêts de son client.

Malgré cette protestation, l'avocat de l'accusation persista à soutenir qu'il avait le droit de formuler une pareille demande. Il en appela à la cour qui l'autorisa à poursuivre.

Mais, une fois encore, M. Tremaine s'écria :

—Je m'oppose formellement à cette question.

Il affirma que le jury devait se retirer pendant que l'accusation développait sa thèse ; autrement, il pourrait se laisser influencer par la discussion de détails étrangers au procès.

Le président consentit à ce qu'il en fût ainsi, et les jurés, assistés d'un huissier, se retirèrent dans la salle de délibération.

Le ministère public reprit alors sa question et ajouta qu'il en posserait d'autres du même genre, afin d'élucider des faits qui pourraient expliquer les motifs de l'assassinat.

(*A continuer.*)

PEERLESS DYES Les meilleures. [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Stewart et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Nos 22,909 et 22,901—En vertu d'un writ de fieri facias contre Alphonse Phillips, comme notaire et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain billet à ordre tiré par Louis Seymour à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de trois cent vingt dollars, en date du 9 novembre 1887, fait payable un an après sa date et garanti par hypothèque par acte pardevant Alphonse Phillips, notaire.

2° Vingt-cinq actions du New Orleans Swamp Land and Reclamation Company sur lesquelles $40 ont été payées.

3° Cent vingt-et-une actions du Plata Reina de Sonora Milling & Mining Company.

4° Cinq actions du New Orleans Safe & Lock Company.

5° Dix actions du Rosetta Gravel Paving and Improvement Company.

6° Un lot de billets et de comptes, réclamations, etc., conformément à une liste détaillée déposée au bureau du shérif.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 sept—25 29—3 5 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Farmers' and Traders' Insurance Co vs Mme Mary Ann Levi, femme de A. Levi, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,411 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Baronne, et désigné par la lettre B sur un plan de voyer fait par Thompson, député voyer de ville, le 15 mai 1856, déposé en l'étude de H. Cenas, alors notaire en cette ville. Lequel lot mesure 20 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Acquis par feu Abraham Levi du plaignant dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 24 septembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 sept—25—2 9 16 23 26 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. H. Leterer vs Mary A. Bossard, veuve Louis Cormier.

(No 2,099 du Docket de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), maintenant transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. E. Alcee Gauthreaux, ex-shérif civil de la paroisse d'Orléans, et émané par l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et par le dit ex-shérif à Thomas Duffy, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, transféré, et à moi transféré par le dit Thomas Duffy, et lequel dit procès a été transféré à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1440 du docket de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Benson et Prieur, et mesurant en mesure américaine, environ vingt et un pieds de face à la rue Canal, sur cent neuf pieds de profondeur, étant une partie du lot No douze et contigu au lot No 11 ; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages, à simple corps de logis connue comme le No 278.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 sept—17,24—oct 1,8,15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Maria F. Schomert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,786—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant en mesure américaine, quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Toulouse, sur cent quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur, ensemble avec cent trente-trois actions de cent piastres chacune du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées et portant contre la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur paiera comptant la somme de onze cent cinquante deux piastres, avec dix pour cent d'intérêt sur le montant, à partir du premier mai 1877 jusqu'à paiement, et une autre somme de deux mille cinq cent cinq piastres avec intérêt sur le montant, à savoir : avec huit pour cent d'intérêt par an sur $868 50 à partir du 1er décembre 1870, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $868 50, sur cette dernière somme à partir du 1er décembre 1877, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00, à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1888, ensemble avec les frais et les charges de procès et de vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de plus assumera le résidu de la dette hypothécaire du fonds qui n'est pas encore dû, mais sujet à être déterminé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de dix mille cinq cent quatre-vingts piastres et assumera en outre toutes les obligations d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens conformément à sa charte et ses lois, et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, devra être payée comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

sept—9 16 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, vins, liqueurs, etc.

Mme Vve R. Bryans vs. Alph. et J. Beauchamp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,895—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 septembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 2 octobre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un lot assorti et frais de groceries fines, vins, liqueurs, glacière et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

21 sept—21,27—2 oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Buck et als vs. Mme Bonnette Seligmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,711.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, enfin tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, carré à îlet No 220, borné par les rues Perdido, Gravier, Dryades et Sud Remparts, désigné par le No 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, ancien notaire de cette ville, le 30 novembre 1834, et mesurant, en pied américain, trente-un pieds [31] onze [11] pouces et cinq [5] lignes de façade rue Perdido, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent-dix-sept [117] pieds dix [10] pouces et six [6] lignes plus ou moins.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—L'acquéreur devra payer comptant une somme suffisante à solder la réclamation des demandeurs, c'est-à-dire : la somme de cinq cents dollars [$500] avec 8 pour cent d'intérêt par an depuis le 14 juillet 1888 jusqu'à paiement ; cinq dollars [$5], frais de copie de l'acte hypothécaire ; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la somme collective du principal et de l'intérêt ci-dessus mentionnés ; les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera proportionnellement au montant de son enchère, le paiement de deux billets à recevoir, chacun pour la somme de deux cent cinquante dollars [$250], datés du 14 juillet 1888, et payables respectivement deux et trois ans après leurs dates ; ainsi garantis par une hypothèque sur la propriété précédemment décrite.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. H. Boudreau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,890—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et l'avenue Hagan, désignés par les numéros treize et quatorze, et mesurant comme suit : Trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent cinquante pieds de profondeur [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 sept—17 24—oct 1 8 15 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

MEUBLES.

No 27,516—Succession de Catherine Weitzel.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—MARDI, 8 octobre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues France et Remparts, Troisième District, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889, par Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé—

Un lot de meubles mеublant.

Conditions—Comptant.

27 sept—27—oct 3 8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue des Marais.

Succession de Frank Lemoing, ou Lemink.

No 27,460 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 19 octobre 1889, il sera vendu à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles. En vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 13 septembre 1889. Les propriétés ci-dessous décrites, savoir :

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Marais les avenues St-Claude et Lafayette, mesurant 65 pieds 5 pouces de face à la rue des Marais, 75 pieds de face à l'avenue Lafayette, 56 pieds de profondeur du côté de la rue Marigny et 67 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 42 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais, 45 pieds de profondeur du côté de la rue Marigny, 56 pieds de profondeur du côté de l'avenue Lafayette, et 39 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication.

15sept—15 21 28—5 12 15 19.

50 actions de la Compagnie des Waterworks.

Succession de A. A. Peterson.

Cour Civile de District—Division B—No 27,171.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI 28 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 septembre 1889—

50 actions de $100 chacune de la Compagnie du Waterworks de la Nouvelle-Orléans—d'après le certificat No 6610.

Conditions—Comptant.

11 sept—14 21 28

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 162, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Succession de Jean Menestes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27 162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau : encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 septembre 1889 par F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 28 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur 126 pieds 10 pouces 4 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, incluant la moitié du corridor en commun entre la dite et la propriété attenante vers la rue Bourgogne. Ensemble, une maison en briques à 2 étages ayant au rez-de-chaussée un corridor d'entrée, deux salons, avec portes à coulisse et plus deux chambres à coucher. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour avec 3 chambres, hydrants, cour carrelée, citerne, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant A. Dorlecourt, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

8 sept—8 14 21 28—5 12 oct

Le contenu d'un restaurant, d'une buvette et d'un salon d'huîtres.

Succession de John O. Moore.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27195.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau : coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 30 septembre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 174 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 septembre 1889—

Le contenu du susdit établissement, d'après inventaire déposé à mon bureau.

Aussi—Une machine électrique avec éventails et une liste de comptes et de réclamations à recevoir à la somme de $26.2[illegible]

Le privilège de la moitié de l'intérêt du bail du dit établissement pour un terme de trois ans du 1er octobre 1889, à raison de $[illegible] par mois.

Conditions—Comptant.

17 sept—17 23 29.

VENTE FORCÉE.

Jolie position rue Dumaine No 365, entre les rues Claiborne et Robertson—30x120.

Terrain rue Ste-Anne, entre les rues Johnson et Prieur—26x76.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, Nos 72 et 74, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes :

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, mesurant 31 pieds de 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Claiborne et Robertson.

2° Un autre lot de terre vacant mesurant 26 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 76 pieds de profondeur, entre les rues Johnson et Prieur, le No par la Bourse.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Actes de vente pardevant Duvigneaud & Kernion.

22sept—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 287 rue Erato.

Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No. 27,667—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Clio et Erato, désigné par le No 3, sur une esquisse annexée à un acte passé au bureau de Wm. Mc C. Jones, notaire public, le 29 décembre 1868, mesurant, d'après la dite esquisse, 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato, sur 84 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'une subdivision de lots, désignée par les Nos 14 et 15, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 3me jour de février 1846, et déposé au bureau de Jules Mossy, notaire public. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, toit en ardoises, connue comme le No 287 rue Erato.

Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.

19 Sept – 19 21 28 —oct 5 12

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple à un étage couvert en ardoises.

No 346 rue Prieur, Troisième District.

Succession Veuve J. B. Lavigne.

Pour du Comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY.—Albert Brignoni, encanteur.—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté du 30 août 1889, dossier 27,584, pour le compte de la succession de veuve J. B. Lavigne, décédée, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'encan :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Orange, et mesurant en pied anglais 19 pieds 11 pouces de façade rue Prieur sur une profondeur de 86 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple d'un étage de 2 chambres, plâtrées et cuisine attenante à la maison principale et galerie, une bonne citerne, cabinet d'aisance, et portant le numéro municipal 346.

Conditions—Comptant en passant les titres ; 10 pour cent de dépôt par l'acquéreur au moment de l'adjudication et le paiement des taxes dues pour l'année 1889.

L'acte de vente pardevant John B. Léger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 août—24 31—7 14 21 28 sept

PAR STEPHEN J. DERBES.

Pour cause de retraite des affaires, vente d'écoulement de tout le contenu de l'établissement de CHEMISERIE PARISIENNE, No 11 rue St-Charles.

Consistant d'un fonds de chemises de cette célèbre fabrique. Aussi,

Lingerie de dessous, bonneterie, cols, poignets, cravates, et un grand assortiment de parures françaises en couleur.

Belles installations de magasin telles que : vitrines, comptoirs rayons, aussi un beau bureau double avec railing. Le tout provenant de la fabrique Moltrecken, VENDREDI, 27 septembre, à 11 heures du matin, sur les lieux, 11 rue St-Charles.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.

23 sept—26